

Je ne veux pas minimiser l'importance du point de procédure qu'il a signalé et comme il a présenté sa motion hier j'ai déjà consacré beaucoup de temps à étudier les précédents et les décisions rendues dans des circonstances analogues, car il n'y a rien ici de particulièrement nouveau. On a déjà—j'hésite à employer le mot tenté—proposé cette façon de procéder dans des circonstances analogues et des décisions avaient été rendues par la présidence. Ces décisions devront être étudiées, notamment en raison des arguments formulés par le député et son collègue le député de Peace River. J'étudierai la question sérieusement dans la soirée.

AFFAIRES COURANTES

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DU DOCUMENT «SÉCURITÉ DU REVENU ET SERVICES SOCIAUX» DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉ À LA CONFÉRENCE

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé «Sécurité du revenu et services sociaux», que le gouvernement désire présenter à la conférence constitutionnelle qui aura lieu la semaine prochaine et qui fera l'objet de discussions.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA MORTALITÉ CHEZ LES INDIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre d'examiner une question, conformément à l'article 43 du Règlement qui stipule:

Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 42, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

Si l'on me donne le temps d'expliquer combien cette question est urgente, et avant que j'en demande l'autorisation, je signalerais qu'il s'agit d'une chose qui devrait peser sur la conscience de tous les membres de la Chambre et qui exige des mesures immédiates pour corriger une situation qui a causé hier certains remous, après qu'eût été rendue publi-

que une communication de G. Graham Cummings, agent de liaison médical, direction des services médicaux, au nom du Dr. Wiebe, directeur général suppléant, direction des services médicaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et datée du 20 octobre 1969.

Cette communication, sur les données changeantes de la mortalité chez les Indiens a été adressée à tous les directeurs régionaux. Je voudrais en citer deux brefs passages, non pour les extraire de leur contexte, mais pour faire ressortir l'urgence de la question évoquée dans ce document qui bouleverse et qui choque. Peut-être la Chambre sera-t-elle ainsi persuadée qu'elle doit agir là-dessus de façon unanime.

Le premier paragraphe relatif à la mortalité chez les Indiens déclare:

(c) mortalité croissante au cours des troisième et quatrième décennies de l'existence;

Voici la seconde citation:

La mortalité infantile chez les Indiens demeure inquiétante, notamment en Colombie-Britannique et au Yukon ainsi que dans la Saskatchewan et dans le Manitoba.

La communication signale ensuite que l'espérance de vie de la femme indienne de 27 ans est le cinquième de celle du Canadien moyen et que celle de l'Indien du même groupe d'âge en représente la moitié. Me fondant sur cette explication, je demande avec déférence à la Chambre de consentir à ce que le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien examine cette question qui n'entre pas dans ses attributions. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord:

Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à enquêter immédiatement sur l'état de santé des Indiens du Canada et sur les services de santé mis à sa disposition, et à faire rapport de ses conclusions et de ses recommandations le plus tôt possible.

● (2.20 p.m.)

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député de Skeena. Celui-ci a fait remarquer que la Chambre ne peut être appelée à se prononcer sur la motion sans le consentement unanime des députés. Je demande donc maintenant aux députés s'ils sont d'accord à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non, non.